



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/53/Add.1  
25 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ  
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE  
DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Vingt-septième session,  
Genève, 4-8 juillet 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Additif 1

Liste des documents

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ST/SG/AC.10/C.3/53                      Ordre du jour provisoire de  
la vingt-septième session

ST/SG/AC.10/C.3/53/Add.1            Liste des documents

Documents de référence (secrétariat)

ST/SG/AC.10/1/Rev.13                Treizième édition révisée des Recommandations  
relatives au transport des marchandises  
dangereuses, Règlement type

ST/SG/AC.10/11/Rev.4                Quatrième édition révisée du Manuel d'épreuves  
et de critères des Recommandations relatives  
au transport des marchandises dangereuses

ST/SG/AC.10/30	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
ST/SG/AC.10/32 et Add.1 et 2	Rapport du Sous-Comité sur sa deuxième session et additifs
ST/SG/AC.10/C.3/52	Rapport du Sous-Comité sur sa vingt-sixième session

## 2. TRANSPORT DE GAZ

Aucune proposition n'a été soumise au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 3. EXPLOSIFS, MATIÈRES AUTORÉACTIVES ET PEROXYDES ORGANIQUES

### a) Épreuves de la série 8

ST/SG/AC.10/C.3/2005/6 (Pays-Bas)	Rapport du Groupe de travail informel sur les émulsions, les suspensions ou les gels de nitrate d'ammonium (ENA)
ST/SG/AC.10/C.3/2005/11 (Espagne)	Mode opératoire et critère s'appliquant à l'épreuve modifiée du tube avec évent
ST/SG/AC.10/C.3/2005/14 (Royaume-Uni)	Modification de la figure 10.4 du Manuel d'épreuves et de critères – Procédure pour les nitrates d'ammonium en émulsion, suspension ou gel servant à la fabrication d'explosifs de mine

### b) Propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2005/5 (Australie)	Écrans témoins en aluminium employés dans les épreuves de la série 6, type c)
ST/SG/AC.10/C.3/2005/22 (Canada)	Épreuve supplémentaire destinée au classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

## 4. EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES)

### a) Performance des emballages

ST/SG/AC.10/C.3/2005/8 (Argentine)	Épreuves de chute et de redressement pour les grands récipients pour vrac (GRV)
------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

### b) Révision du chapitre 6.3

ST/SG/AC.10/C.3/2005/15 (Royaume-Uni)	Chapitre 6.3
---------------------------------------	--------------

**c) Propositions diverses**

- ST/SG/AC.10/C.3/2004/76 (Chine) Emballages imperméables à l'eau
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/2 (Australie) Résistance au rayonnement ultraviolet des matières plastiques employées dans les grands récipients pour vrac
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/4 (Australie) Résistance des grands récipients pour vrac (GRV) composites «à trajet unique» ou «légers» équipés d'une armature extérieure en métal et d'un récipient intérieur en plastique

**5. QUANTITÉS LIMITÉES**

- ST/SG/AC.10/C.3/2005/7 (Australie) Prescriptions relatives aux épreuves
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/17 (Royaume-Uni) Quantités exemptées

**6. INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE**

- ST/SG/AC.10/C.3/2004/74 (Chine) Lanceurs de confettis
- ST/SG/AC.10/C.3/2004/75 (Chine) Instruction d'emballage applicable aux sels de l'acide dichloroisocyanurique
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/1 (Australie) Critères de classement des matières de la classe 8
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/10 (ICCA) Transport de la nitroguanidine humidifiée (n° ONU 1336)
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/13 (PRBA) Nouvelle rubrique pour les batteries rechargeables au lithium ionique et nouvelle disposition spéciale y relative, amendements des dispositions spéciales 188, 230 et 310 et nouvelle instruction d'emballage applicable aux batteries rechargeables au lithium ionique
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/16 (Japon) Nouvelles rubriques pour les systèmes à piles à combustible contenant du gaz inflammable
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/18 (Royaume-Uni) Médicaments (n°s ONU 1851, 3248 et 3249)
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/21 (États-Unis d'Amérique) Instructions de transport en citernes mobiles et dispositions spéciales applicables au numéro ONU 3129

**7. PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE**

ST/SG/AC.10/C.3/2005/3 (Australie) Définition des engins de transport et des engins de transport fermés

ST/SG/AC.10/C.3/2005/9 (Royaume-Uni) Dispositions concernant la sûreté (chap. 1.4)

Adjonction à la liste des marchandises dangereuses à haut risque

ST/SG/AC.10/C.3/2005/12 (DGAC) Flèches d'orientation apposées sur les marchandises de la classe 7

**8. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT DU TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

ST/SG/AC.10/C.3/2005/19 (Royaume-Uni) Transport des matières radioactives

**9. OPTIONS POUR FACILITER L'HARMONISATION GLOBALE DES RÈGLEMENTS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES AVEC LE RÈGLEMENT TYPE**

ST/SG/AC.10/C.3/2005/20 (Canada/Royaume-Uni) Convention mondiale

**10. AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DU DANGER**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

**11. PRINCIPES DIRECTEURS DU RÈGLEMENT TYPE**

ST/SG/AC.10/C.3/2005/23 (Royaume-Uni) Principes directeurs

**12. QUESTIONS DIVERSES**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

**13. ADOPTION DU RAPPORT**

-----